

Autres déchets

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des dispositifs particuliers d'organisation de la prévention et de la gestion de déchets qui concernent certains types de produits. C'est le concept du pollueur payeur.

Le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie.


Les éco-organismes sont financés par l'écocontribution, versée par les entreprises qui lui sont adhérentes. Cette écocontribution finance l'ensemble des obligations des fabricants et distributeurs (prévention, collecte, tri, recyclage des déchets...). En demandant aux producteurs de financer la gestion de leurs déchets (via cette écocontribution), ceux-ci ont intérêt à limiter leur production de déchets et à faciliter leur valorisation. Moins de gestion de déchets, c'est moins d'argent dépensé. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à eux : mieux concevoir, faire plus de prévention, intégrer des matières recyclées...

L'État a créé 25 filières REP, regroupant de grandes familles de produits. Les fabricants s'y retrouvent pour former des sociétés appelées éco-organismes. Ceux-ci sont agréés par l'État pour 6 ans maximum et s'engagent à respecter un cahier des charges comprenant des objectifs de collecte et de recyclage.



EMBALLAGES ET PAPIERS

Les emballages et papiers

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Citeo](#) 



VERRE

Le verre

Information avec l'association suivante : [Liens vers le site Accueil - La Consigne de Provence](#) 



PILES, LES BATTERIES ET
ACCUMULATEURS

Les piles, les batteries et accumulateurs

Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

- > [Lien vers le site Corepile](#)
- > [Lien vers le site Screlec](#)
- > [Lien vers le site Batribox](#)



AMPOULES ET TUBES
NÉON

Les ampoules et tubes néon

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecosystem](#)



TEXTILES, CHAUSSURES,
LINGE DE MAISON (TLC)

Les textiles, linge de maison, chaussures (TLC)

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Refashion](#)



PNEUMATIQUES

Les pneumatiques

Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

- > [Lien vers le site Aliapur](#)
- > [Lien vers le site Gie-frp](#)



MOBILIERS

Les meubles

Des associations et ressourceries sont présentes sur le territoire. Celles-ci accueilleront votre mobilier et lui donneront une seconde vie comme Donnons.org, Emmaüs et Jedonne.fr. S'ils sont trop abîmés ils peuvent être amenés dans une des déchèteries du territoire de la CASA. Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

> [Lien vers le site Ecomaison](#)

> [Lien vers le site Valdelia](#)



CARTOUCHES D'ENCRE

Les cartouches d'encre

Points de collecte et information avec les éco-organismes suivants :

> [Lien vers le site Ecosystem](#)

> [Lien vers le site Screlec](#)

> [Lien vers le site Ecologic](#)



JOUETS

Les jouets

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecomaison](#)



HUILES ALIMENTAIRES ET
MOTEURS

Les huiles alimentaires et moteurs

Elles doivent être déposée dans des points de collecte spécialisés ou en déchèterie.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Cyclevia](#)



PRODUITS DE TABAC

Les produits de tabac

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Alcome](#) ↗



MÉDICAMENTS

Les médicaments

Qu'ils soient périmés ou non-utilisés, les médicaments doivent être rapportés, sans leur emballage, dans une pharmacie afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Cyclamed](#) ↗



DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES (DASRI)

Les seringues, déchets médicaux perforants des patients en auto-traitement

Ils doivent être rapportés dans les pharmacies, après avoir été conditionnés dans des boîtes spécifiques. Ne les jetez surtout pas dans vos bacs jaunes ou gris.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Dastri](#) ↗



FEUX DE DÉTRESSE ET PRODUITS PYROTECHNIQUE

Les feux de détresse et produits pyrotechnique

Vous pouvez les rapporter dans votre magasin d'accastillage qui a l'obligation depuis le 1er janvier 2022 de vous reprendre gratuitement vos feux périmés ou utilisés, dans la limite des stocks maximum autorisés dans le magasin.

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Pyréo](#) ↗



ARTICLES DE BRICOLAGE
ET DE JARDIN

Les articles de bricolage et de jardin

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecomaison](#) ↗



MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION

Les matériaux de construction

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Materiauxreemplois](#) ↗



EQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecologic](#) ↗



MACHINES ET APPAREILS
MOTORISÉS THERMIQUES

Les machines et appareils motorisés thermiques (Articles de bricolage et de jardin)

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecologic](#) ↗



BATEAUX DE PLAISANCE
OU DE SPORT

Bateaux de plaisance ou de sport

Points de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Recyclermonbateau](#) ↗



MOBIL-HOME

Mobil-home

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecomobilhome](#) ↗



PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES

Les panneaux photovoltaïques

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Soren](#) ↗



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)

Les produits chimiques - déchets diffus spécifiques (DDS)

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site EcoDDS](#) ↗



VÉHICULES HORS
D'USAGE

Les véhicules hors d'usage (VHU)

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Liens vers le site Centres VHU Agréés - Liste casses autos, broyeurs démolisseurs \(centres-vhu-agrees.fr\)](#) ↗



EXTINCTEURS

Les extincteurs

Ils doivent être ramenés en déchetterie ou bien dans un point de collecte. [Lien vers le site Univalom](#)

[pour les déchetteries](#) 

Point de collecte et information avec l'éco-organisme suivant : [Lien vers le site Ecosystem](#) 



BOUTEILLES DE GAZ

Les bouteilles de gaz

à déposer en déchèterie : [Lien vers le site Univalom](#) 



PROTOXYDE D'AZOTE

Les cartouches de protoxyde d'azote

à déposer en déchèterie : [Lien vers le site Univalom](#) 

Les filières nouvelles créées par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC")

La "AGEC" a prévu de créer, de 2021 à 2025, onze filières supplémentaires qui concernent :

- › les emballages professionnels (2025), y compris pour les emballages utilisés par les professionnels de la restauration (2023)
- › les gommes à mâcher (2024),
- › les textiles sanitaires à usage unique (2024),
- › les engins de pêche contenant du plastique (2025)
- › les aides techniques médicales (possibilité)